

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GDB

U11 à U13 Garçons et U11 à U14 Filles



District de la
Nièvre de
football

Saison 2025-2026



~~ CPD n°3 ~~

Date : Jeudi 20 novembre 2025

RDV : 18h15 (encadrement)
18h30 (joueurs)

Lieu : MARZY (stade municipal)

Responsables : Sébastien LEMERCIER et Quentin DEVOUCOUX

Début : 18h45 - **Fin :** 20h00

Encadrement : Anthony ARCHAMBAULT, Kyliann BELLINCK, Jacky BOUCHARD, Bastien DELARUE et Fabrice LIGER

Convocations : 28 gardiens de but (dont 1 gardienne)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	DUBRESSON	CLEMENT	14/10/2013
2	AFGP 58	RAVISE	THEO	08/06/2013
3	AFGP 58	RICHE	MATHEO	16/03/2013
4	AFGP 58	BURLIER	LENY	19/11/2014
5	AFGP 58	DE SAINT RAPT	MAEL	17/03/2014
6	AFGP 58	BOURAHLI	ELOI	02/09/2015
7	AFGP 58	VUCKOVIC WALLEZ	LOUANE	23/03/2015
8	ASA VAUZELLES	BOISSON	SACHA	09/08/2013
9	ASA VAUZELLES	GOULARD	LUCIEN	16/08/2013
10	ASA VAUZELLES	GENEST	NATHAN	18/03/2015
11	ASA VAUZELLES	MEGE	LENY	05/11/2015
12	ASA VAUZELLES	MERION	MALONE	08/11/2015
13	ASA VAUZELLES	ROZIER	LENNY	12/09/2016
14	AS SAINT ELOI	GESQUIERE	KIERAN	05/10/2014
15	DECIZE FC	BEN FREDJ	ZADIG	29/08/2013
16	DECIZE FC	MEDIOUI	NAIL	09/11/2014
17	FC ALLIGNY / ST AMAND EN PUISAYE	LANERY	THEO	17/08/2014
18	JS MARZY	LUZCYSZYN	MATHEO	07/12/2016
19	JS MARZY	PICAUD BAPTISTA	NOAH	19/06/2016
20	VAILLANTE PREMERY FC	VAN DAMME COMBEMOREL	LOHAN	22/01/2013
21	RACING CLUB NEVERS CHALLUY SERMOISE	VIALE	BAPTISTE	11/07/2013
22	RACING CLUB NEVERS CHALLUY SERMOISE	GUIMARD	HUGO	19/11/2015
23	RACING CLUB NEVERS CHALLUY SERMOISE	MATHIAU	OWEN	15/07/2015
24	SAUVIGNY LES BOIS US	DURANTIN COLAS	PACOME	13/01/2015
25	UCS COSNE	DESCLOITRE	THEO	30/10/2013
26	UCS COSNE	EL HOSSNI	MOHAMED	09/02/2013
27	UCS COSNE	FREITAS	ESTEBAN	27/10/2014
28	UCS COSNE	ACHAHBAR	ISAAC	06/03/2015

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).